



Antennes-relais

Quoi de neuf
depuis l'AG de 2004 ?

Association du Coteau de Nogent

Assemblée Générale

2 décembre 2005

Rappels

- I. Passage en force (bis)**
- II. Alors par la ruse...**
- III. Chaud et froid**
- IV. Aujourd'hui: rien n'est joué**





Rappels

Le mandat

3 décembre 2004

« L'Assemblée Générale se prononce contre la pose d'antennes relais sur la zone scolaire et délègue le Conseil pour prendre toutes dispositions utiles pour en empêcher la pose »

(unanimité moins 2 abstentions)

Avant la dernière AG (Rappel)

- 9 août 2004 – Pose du panneau d'affichage
 - 16 août – L'AHCN est informée par la mairie de la mise en place des antennes
 - 13 octobre matin : 1^{er} échec de la pose des antennes
 - 13 octobre soir : réunion de Quartier Beauté-Baltard : l'AHCN remet au maire une pétition de 400 signatures réunies en quelques jours. Malaise.
 - Suivent diverses réunions « de concertation »
 - 3 décembre : AG AHCN
- Les riverains (et les parents) ne veulent pas de ces antennes sur ce site.
- Bouygues Telecom ne tient pas compte de l'avis des riverains

I. Passage en force (bis)

3 décembre – 16 février



- 7 février : un courrier du maire annonce officiellement la pose le 14 février (juste avant les vacances scolaires)
- 11 février : Conseil de l'AHCN invite les adhérents à prendre leurs responsabilités quant à la conduite à tenir le 14 février (décision prise à l'unanimité).
- Courriers du maire aux riverains (x2), de l'AHCN au maire.
- Mobilisation des riverains contre cette installation (affiches)
- 14 février : Deuxième échec de la pose des antennes
- 16 février : Lettre ouverte de l'AHCN au Maire de Nogent

I. Passage en force (bis)

3 décembre – 16 février



- Somme de l'incompréhension et de la tension.
- A quoi servent les réunions et les courriers ?
Qu'est-ce qui a changé entre octobre et février ? Quelles concessions sérieuses a fait l'opérateur ? A quoi servent les échanges, réunions et courriers ?

II. Alors par la ruse ...

Fin février – Fin août 2005



- 8 Avril - Réunion de quartier Baltard-Beauté. Tension toujours. Mais le maire de Nogent annonce une "grande réunion".
- Juillet – Dépôt d'une proposition de loi à l'assemblée nationale (Cf. Isabelle)
- Une forme de dialogue reprend: plusieurs réunions dont une à la préfecture.
- Début août, le maire informe l'ACN d'une opération de grutage « pour sécuriser le toit de l'immeuble » le 22 août (veille de la rentrée des classes).
- Scandale !
Installation de matériel



- Courriers du Maire à BT (copie préfet), de l'ACN au Président de BT (copie préfet), de Priartem au Maire et au préfet.

II. Alors par la ruse ...

Fin février – Fin août 2005



- Pour Bouygues Telecom, tout est joué d'avance.
- Il n'a jamais envisagé de solution alternative.
- Les réunions de concertation ne sont que de la poudre aux yeux.
- A quoi sert la Charte de Nogent ?

Article 5 - « Les opérateurs s'engagent envers la collectivité à [...] accepter les discussions sur une installation existante ou future dans un souci du respect de la réglementation en vigueur, de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux, en vue de définir un compromis acceptable par tous (opérateur, ville, riverains) visant par exemple à réorienter ou intégrer les antennes dans le paysage, à modifier voire déplacer l'installation, à étudier l'implantation sur un autre site.. ».



Services Techniques

entre

La ville de Nogent-sur-Marne, représentée par Monsieur Jacques J.P. MARTIN, son Maire en exercice, habilité par délibération du Conseil Municipal n° 02/148 du 19 juin 2002

et

Les opérateurs de téléphonie mobile, représentés par leurs Directeurs Techniques Régionaux :

BOUYGUES TELECOM
ORANGE
SFR

M. Denis BURET
M. Jean-Pierre RICHAUD
M. Thierry SARRAT

Préambule.

Le développement rapide de la téléphonie mobile, qui a impliqué l'implantation de nombreuses antennes-relais, suscite des interrogations du public, sur les effets des ondes radioélectriques émises. Bien que l'hypothèse d'un risque sanitaire pour les populations vivant à proximité des stations de base de téléphonie mobile ne soit pas retenue à ce jour

Fait à Nogent-sur-Marne, le 4 juillet 2002.

Pour BOUYGUES TELECOM

Pour ORANGE

Pour SFR

Pour la ville de NOGENT-SUR-MARNE

Jacques J.P. Martin

III. Chaud et froid

De septembre à aujourd'hui

Nogent-sur-Marne
Les antennes-relais seront installées quand même

- Elections législatives partielles :
 - tous les candidats étaient sur la ligne de l'ACN.
 - Marie-Anne Montchamp : "*Vous pouvez compter sur ma totale détermination*"
 - Elle a saisi le président de Bouygues Telecom
- 15 Septembre : réponse de Bouygues.
 - Désaccord sur le 22 août, mais ...
 - "*Dans cette volonté de rechercher une solution équitable à la défense de nos intérêts réciproques, j'ai demandé à l'un de mes collaborateurs, M. ..., en charge de la gestion du patrimoine, de prendre contact avec vous*". (Denis Buret, signataire de la charte)
- 21 Septembre : réunion de la commission environnement avec les 3 opérateurs.
 - Dialogue constructif (à condition de ne pas parler de F. Rolland)
 - Aucune autre implantation n'est prévue sur le Coteau en 2006.
- 5 Octobre : Communiqué de presse de BT
 - Les antennes seront installées fin octobre (vacances de la Toussaint)
 - "*Cette réalisation est le fruit d'une concertation avec les autorités administratives territoriales compétentes et les associations de riverains* » (l'ACN faire valoir de BT)
 - Article du Parisien.

III. Chaud et froid

De septembre à aujourd'hui

Nogent-sur-Marne
**Les antennes-relais seront
installées quand même**

- 10 octobre : crise à l'AFSSE (cf. Isabelle)
- 19 octobre : "Doit-on installer des antennes-relais près des écoles ?" débat public organisé par l'ACN.
 - L'opérateur décline l'invitation.
 - Le Maire ne peut pas venir.
 - Le débat a lieu quand même.
 - Information sur les ondes electro-magnétiques (JP Lentin), sur l'action de PRIARTEM et le rôle des experts
 - Nombreuses associations nogentaises, du val de Marne et de la région.
 - Révélation : 6 antennes Bouygues Telecom émettent directement vers les écoles Paul Bert et Guy Moquet à moins de 30 mètres.



III. Chaud et froid

De septembre à aujourd'hui

Nogent-sur-Marne
**Les antennes-relais seront
installées quand même**

- BT souffle le chaud et le froid
- Mais une certaine forme de dialogue est apparue
- Des antennes Bouygues Telecom émettent vers des écoles à Nogent.



IV. Aujourd'hui: rien n'est joué

Les antennes ne sont toujours pas posées...

... mais Bouygues Telecom annonce leur installation prochaine à chaque occasion...

...et a installé du matériel sur la terrasse.

IV. Aujourd'hui: rien n'est joué

→ La méthode de l'ACN

- **Légalité** : respect de la Charte
- **Transparence** : site web
- **Ouverture** :
 - nous demandons un vrai dialogue,
 - nous attendons les propositions de Bouygues Telecom
 - Nous ne sommes pas contre la téléphonie mobile
- **Rapprochement** : Bonneuil, Clichy, Saint Maur, Vincennes, FCPE, Priartem

IV. Aujourd'hui: rien n'est joué

→ La position de l'ACN :

- Nous demandons l'application de l'article 5 de la Charte
- Nous ne donnons pas de mots d'ordre de blocage de la pose des antennes
(décision prise à l'unanimité du Conseil)
- Nous demandons au Maire de Nogent-sur-Marne,
 - dans l'hypothèse où Bouygues Telecom ne souhaiterait pas trouver un site alternatif,
 - de prendre un arrêté visant à empêcher toute pose d'antennes-relais à moins de 100 mètres des zones sensibles, quelle que soit leur orientation,
 - comme l'ont déjà fait plus d'une centaine de Maires en France.